



**DECLARATION AU TITRE DE L'ARTICLE 223-16  
DU REGLEMENT GENERAL  
DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS**

La société VICAT informe ses actionnaires qu'au 31 janvier 2020, le nombre total d'actions composant son capital social s'élève à 44 900 000, auquel correspondent 74 478 127 droits de vote.